

Transfert des services spécialisés en déficience et en dépendance - RLS de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska en provenance du CISSS de la Montérégie-Ouest

Direction responsable pour le volet déficience Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)		
Expéditeur Dominique Lachance Ste-Marie / Nancy Hamel / Geneviève Hamel		
Destinataires Gestionnaires et employés de la DSAD-SSG-DTSA du CIUSSS de L'Estrie-CHUS Employés du CISSS de la Montérégie-Ouest transférant au CIUSSS de L'Estrie-CHUS	Mise à jour	2023-03-03

Ce document pour répondre aux questions entourant le transfert est mis à jour de façon hebdomadaire pour consultation le lundi. Vous pouvez transmettre toute question à l'adresse dédiée : questions.transfert-monteregie.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca. Nous compilons toutes les questions reçues à cette adresse courriel. Toutefois, il est possible que certaines réponses soient ajoutées plus tard au document, le temps que nous validions l'information.

Pour connaître toutes les étapes du projet, consultez la [page intranet](#).

Les précisions ou nouvelles informations sont mises en rouge.

Préoccupations en lien avec les offres de services et la clientèle

1	Les intervenants du CISSMO veulent connaître les offres de service claires et les personnes de référence avec qui communiquer en date du 1er avril. Ils auront à faire des références et rediriger les gens, ils ne savent pas à qui (cela crée du stress dans les équipes).
	Les offres de service demeurent en grande partie les mêmes. Pour les services régionaux, nous allons vous transmettre les modifications sous peu. À noter que vous aurez aussi sous peu l'information au sujet des chefs de services qui seront responsables de chacune des équipes.
2	Nos codes de priorités d'accès pour les services spécialisés en DP adulte au CIUSSSE-CHUS doivent être révisés, car ils ne sont plus à jour, il y a des incohérences cliniques, le contexte a changé. On ne doit pas se baser uniquement sur ces codes pour faire les travaux avec l'AEO du CISSMO, les chefs de services concernés ainsi que des coordonnatrices cliniques doivent participer aux travaux sur les codes de priorité.
	Ces travaux seront dans notre phase 2 où nous souhaitons travailler avec les équipes, coordonnateurs cliniques et intervenants concernés (CIUSSSE et CISSMO) pour harmoniser nos pratiques.
3	Au CISSMO, nous avons accès à une psychologue, elle est en support à certains intervenants et certains dossiers, qu'est-ce qui va se passer lorsqu'on va traverser ? Est-ce qu'il y a ce service du côté du CIUSSSE?
	Nous avons aussi des psychologues dans nos équipes en Estrie. L'ajustement des ressources en fonction des besoins sera actualisé au cours des prochaines semaines. En attendant, nous verrons de quelle façon les ressources actuelles peuvent être mises à contribution au besoin.

Questions - Réponses

4	Avec les services offerts à Granby en externe Adultes du CIUSSSE-CHUS, il y aura des impacts sur les temps de déplacements des intervenants (TES et ergo surtout) pour les usagers qui demeurent à la limite entre l'Estrie et la Montérégie, si l'équipe de Granby ne suffisant et que des intervenants de Sherbrooke doivent se déplacer, perte d'efficacité importante. Aussi, impacts sur les temps de déplacements des intervenants (ergo surtout) pour les usagers qui sont en processus de RAT et dont le travail est à l'extérieur de l'Estrie (ex : Longueuil...), visite des lieux de travail...
Nous sommes conscients que des enjeux de temps de déplacement viendront impacter l'efficacité des services, mais nous travaillerons dans les prochaines semaines à nous assurer que les offres de service soient le plus possible en proximité.	
5	Un intervenant du CISSSMO s'est questionné à savoir s'il y aura une offre de service de sexologie auprès de la clientèle avec une DI comme au CISSSMO?
Nous avons le même type d'entente avec un autre sexologue. Nous verrons à moduler l'entente selon les besoins. Les arrimages de trajectoires vont se faire sous peu.	
6	Il est écrit ceci pour le volet AAO : Les nouvelles DDS sont traitées jusqu'à 1 mois avant la date X de transfert des activités ciblées. Les DDS qui suivent sont orientées vers le guichet du CIUSSS Estrie, sauf si demande P1 urgente ou avec des interventions requises dans ce mois. Si tel est le cas, le transfert est réalisé vers le programme service actuel du CISSSMO qui va alors transférer à la date X dans son ensemble. Nous aimerions porter à votre attention qu'il n'y a presque pas de délai de prise en charge pour la clientèle 7-100 ans qui est admis dans nos services dans les dernières semaines. Comme nous poursuivons les services par la même équipe, il ne devrait pas y avoir beaucoup de gens en liste d'attente et nous pourrions répondre aux besoins des clients même s'ils sont admis 1 mois avant la date X de transfert ciblé. Merci d'en tenir compte dans l'orientation des dossiers
Merci de porter cette nuance à notre attention. Nous allons voir avec les chefs responsables de ces services comment nous pouvons nous assurer qu'aucun délai d'attente inutile ne sera engendré par cette pratique.	
7	Le tableau de répartition de programme DP n'est pas clair pour nous et a suscité ÉNORMÉMENT de questions. Quelle est la différence entre les X dans la case HY et LP et lorsque c'est écrit Granby? Nous avons des questions spécifiques à des dossiers et les offres de services. Dans le tableau c'est inscrit enfants 7/17 ans est-ce que ça nous concerne aussi 0-6 ans ?
Le tableau a été corrigé, il intègre effectivement la clientèle 0-100 et non seulement les 7/17 ans. Les X et Granby dans le tableau veulent dire la même chose. Le tout a été corrigé. Une nouvelle version du tableau est disponible.	
8	Est-ce possible de donner des exemples concrets de ce qui va se passer au 1er avril? Certains jeunes ont plus de 5 programmes actifs, les intervenants craignent un bris de service et/ou changement d'intervenants.
Au 1er avril, les offres de service restent intactes pour la plupart sauf au niveau des programmes régionaux en DP. Toutefois, nous nous assurerons que les usagers qui doivent vivre une transition auront à un transfert personnalisé.	
9	Utilisation des pictogrammes Milmo, est-ce que le CIUSSSE-CHUS a les droits pour utiliser les pictogrammes? Sinon les intervenants doivent retirer les pictogrammes de leurs outils?

Questions - Réponses

Pour l'instant, tous les outils cliniques doivent continuer à être utilisés. Nous sommes à nous assurer que les droits seront acquis si ce n'est pas le cas. Nous ne souhaitons pas changer les outils de travail. Dans la phase 2, nous verrons si nous pouvons harmoniser ceux-ci en fonction de la réalité de chaque secteur.

10

Y aura-t-il de nouvelles clientèles à intégrer à nos équipes en DM-DL à Granby (ex. MNM, douleur chronique, clientèle adulte travailleur)?

Oui, les services offerts par les « programmes régionaux » seront rapatriés à Granby et à Sherbrooke. Un tableau départageant les lieux où seront desservis les services est disponible.

Un mentorat et l'accès au professionnel de référence de chaque discipline sont prévus.

11

**Nous nous questionnons sur la carte du territoire, est-ce que nous gardons le même territoire?
Ex: St-Paul D'Abostford, Ste-Brigide D'Iberville, Ange gardien**

**Ceux-ci sont des régions limites entre nous LP et HY et le territoire de St-Jean.
Afin de bien accompagner les familles, nous aimerions s'assurer que nous gardons le même territoire.**

Je ne sais pas si une carte des territoires est disponible de votre côté?

Si les services spécifiques desservent ces régions, on devrait déduire que nous le ferons également.

Oui, effectivement. A cet effet, voir la carte du CIUSSSE-CHUS

https://intranet.ciusss-estrie-chus.reg05.rtss.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/05_CIUSSSE_CHUS/%C3%80_Propos/territoire/Carte_CIUSSSE-CHUS_RLS_juin2021_V2.pdf

12

Suite au 1er mars, vers qui devons-nous orienter les références "internes" pour des services équivalents au PATCOM, SAT, dysphagie, cliniques médicales comme physiatrie, neuropédiatrie, clinique de spasticité jeunesse, orthopédie, pédopsychiatrie/psychiatrie?

Entre le 1er mars et le 31 mars, toutes les références internes (références interprogrammes) doivent se poursuivre au CISSSMO. Les listes d'attente au 1er avril seront transférées au CIUSSSE.

Seules les nouvelles demandes seront transférées au CIUSSSE après le 1er mars après avoir été filtrée par l'accueil CISSSMO, car toutes les urgences seront prises par le CISSSMO. Les priorités 2 et 3 seront dirigées au CIUSSSE-CHUS par l'accueil du CISSSMO.

13

Quelle est l'offre de service en Estrie? Spécialisation des services? Formule de groupe? Comment s'assurer qu'il n'y aura pas une diminution de service pour l'utilisateur et ses proches? Maintien du processus clinique et des modalités d'intervention?

Bien que les services soient actuellement offerts de manière quelque peu différente, soyez assurés de la qualité respective des offres de services.

Nous réitérons notre volonté de préserver les services de proximité dans les RLS.

- Les usagers en attente seront intégrés dans la liste d'attente du CIUSSSE-CHUS en respect de leur date de demande; les usagers desservis par les équipes transférées continueront à recevoir leurs services selon les modalités en cours dans le programme telles que planifiées dans leur PII;
- Les usagers desservis dans les programmes régionaux seront graduellement transférés au CIUSSSE-CHUS au moment de la révision de leur PII ou de leur congé. Le lieu de desserte des différents programmes a été identifié par le CIUSSSE. L'information est disponible dans chacune des directions. Au besoin, les situations exceptionnelles seront traitées cas par cas par les directions.
- Quant aux demandes de services, elles seront traitées par le CISSSMO jusqu'à la date du transfert pour les P1. Les demandes de niveau P2 et P3 seront réorientées vers le CIUSSSE à partir du début mars.

14	Qu'est-ce qui arrivera aux équipements qui appartiennent au programme AVQ-AVD du CISSSMO lors du transfert?
Une analyse de la situation des prêts d'équipement appartenant au programme AVQ-AVD du CISSSMO pour la clientèle transférée est en cours. Une analyse cas par cas sera réalisée par les directions cliniques des deux établissements afin de déterminer l'orientation à prendre. Quoiqu'il en soit l'utilisateur ne se verra pas retirer un équipement qui lui est requis durant la transition.	

Préoccupations en lien avec l'intégration des ressources humaines

Il y a beaucoup de questions très précises, en lien avec des secteurs d'activité, pour lesquelles nous pourrions répondre éventuellement.

1	Pourrions-nous avoir une liste de personnes ressources? ex. autre cc de référence en Estrie, guichet d'accès, personne responsable du soutien pour les questions légales, éthiques, personne lien aux archives...
Oui, une liste des personnes ressources sera disponible dès le 1er avril et sera incluse dans la pochette d'accueil que chaque intervenant recevra. D'ailleurs, un comité de transition (incluant des membres du CISSSMO et du CIUSSSE-CHUS) est mis sur pied et se rencontrera hebdomadairement à compter de la semaine du 6 mars pour s'assurer de la bonne transition au 1er avril.	

2	Les usagers du territoire Estrie qui fréquentent les écoles spécialisées en Montérégie seront-ils desservis par le CIUSSS Estrie ou par le CISSSMO, à la suite du transfert? Par exemple, une usagère qui fréquente une école spécialisée: est-ce que les services comme le PATCom seront desservis par le PATCom ou par l'Estrie?
Le CISSSMO continuera d'offrir les interventions à l'intérieur des locaux des écoles spécialisées pour les usagers de l'Estrie scolarisés dans ces écoles. Le CIUSSSE-CHUS sera responsable d'offrir tous les autres services requis en réponse au besoin de la clientèle. Toutefois, les services offerts à la clientèle par les programmes régionaux au moment du transfert seront transférés graduellement. Les équipes termineront le PII en cours incluant les démarches débutées pour l'attribution d'une aide technique ou technologique. Lors de la révision du PII, le CIUSSSE sera informé des besoins de l'utilisateur et les moyens d'y répondre seront identifiés. À terme, le CIUSSSE-CHUS sera responsable de l'ensemble des services à la clientèle, incluant l'aide technologique à la communication. Des discussions sont en cours avec le personnel des programmes régionaux. Les particularités pour chacun des programmes seront précisées prochainement.	

3	Nous avons un enjeu d'espace et de locaux à Granby...
Nous avons été informés de cet enjeu et sommes en action par rapport à cela. Un comité de travail sur les locaux est d'ailleurs mis en place pour identifier les solutions, comité piloté par le CIUSSSE-CHUS et dans lequel siègent des membres du CISSSMO et du CIUSSSE-CHUS.	

Communications en lien avec le projet

1	Comment se tenir informés des avancées du projet?
Personnel Nous avons développé une page intranet où l'on retrouve les 3 grandes phases du projet. Celle-ci est mise à jour au fur et à mesure du déploiement du dossier. Nous envoyons également des notes de service en suivi des actions et nous vous rencontrerons au moment opportun, au besoin, lorsqu'il y a des avancements à vous partager.	

Questions - Réponses

Vous pouvez également écrire directement à l'adresse du projet : questions.transfert-monteregie.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Partenaires

Une communication a été transmise aux partenaires à la fin février.

Usagers et familles

Les usagers de services spécialisés en déficience ont reçu une lettre expliquant le transfert. Ils sont accompagnés par leur intervenant de référence s'ils ont des questions.